Formulaire de demande d'autorisation de manifestation publique (version 06/10/2023)

À retourner Parc d'Epinal à 5030 GEMBLOUX ou par courriel à administration@gembloux.be

Demandeur (personne physique OU association + représentant) :

……

……

Adresse : ……

Tél./GSM : ……

E-mail (en majuscules) : ……

Demande d'autorisation pour organiser la manifestation publique suivante :

Lieu : ……

Date(s) - Minimum 30 jours après la date de la demande : ……

Heures : ……

Nombre estimé de participants : ……

☐ y vendre des boissons fermentées ☐ (soit les bières, vins, etc.)
spiritueuses ☐ (alcool, fait l'objet d'une demande au Collège communal)

☐ afficher le long de la voie publique pour faire la promotion de l'évènement (accord du Collège communal).

☐ utiliser un barbecue, un appareil au gaz,… (respect des prescriptions de la Zone NAGE).

☐ obtenir le prêt du matériel suivant (uniquement pour les associations et dans les limites de nos disponibilités) :

☐ Barrières Nadar (max 50) : ……	☐ Tables et bancs (max 22 tables et 44 bancs) : ……
☐ Tonnelle 5m x 8m (max 1) : ……	☐ Autres : ……
☐ Chapiteau (max 1) : ……	

☐ …… annexe(s) : plan, itinéraire, …

Mesures particulières de circulation (fermeture de rues, limitation de vitesse, ...) ? Demande d'arrêté de police à faire auprès du service Travaux via la plateforme Eaglebe : cf. www.gembloux.be (mot clé : eaglebe).

Fait le ……/……/…… Signature du demandeur :

ATTENTION :
- Toute demande doit être introduite au moins 30 jours avant la date de la manifestation.
- Un plan DOIT être fourni pour l'acceptation du dossier.
- Respect strict des prescriptions de la Zone NAGE à l'usage des organisateurs : cf. www.gembloux.be (mot clé : Guide pratique de la zone de secours NAGE).